

Extrait de la Décision du Maire n°017-2022-12-07 prise le 07/12/2022
portant notamment fixation des tarifs des concessions
dans les cimetières communaux de Guipry-Messac pour l'année 2023

Article 10 : De fixer les tarifs de **concession dans les cimetières** comme suit :

concessions cimetière : terrain	15 ans sans caveau	170,00 €
	15 ans avec caveau après reprise de concession	270,00 €
	30 ans sans caveau	250,00 €
	30 ans avec caveau après reprise de concession	350,00 €
concessions columbarium	15 ans	470,00 €
	30 ans	770,00 €
	Fournitures de la plaque	60,00 €
concessions cavurnes	15 ans	270,00 €
	30 ans	470,00 €
Dispersion des cendres (compris fourniture de la plaque)		60,00 €

Voir décision dans son intégralité sur le site de la Mairie de Guipry-Messac et les affichages prévus à cet effet